



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Octobre 2020

**Convocation du 16 octobre 2020**

*Étaient présents : François BIGEARD (Maire), Benjamin BONIN (1<sup>er</sup> adjoint), Johan GENDRE (2<sup>ème</sup> adjoint), Bernard CORNEMILLOT (3<sup>ème</sup> adjoint), Christophe POULLEAU (4<sup>ème</sup> adjoint), Denis BONIN, Emmanuel EYRAUD, Marie-Anne FANJAUD, Cyril GIRARD, Caroline JACQUES, Sandrine LAGARDE, Elise LAMBERT, Dominique RAVERAT.*

*Mme Véronique VINCENT a donné procuration à M. Denis BONIN*

*Absent : Jean-Luc DERECLLENNE*

**M. Le Maire demande une minute de silence en hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine.**

**Les drapeaux de la mairie seront mis en berne jeudi 29 octobre 2020.**

M. Le Maire demande l'ajout des points suivant à l'ordre du jour :

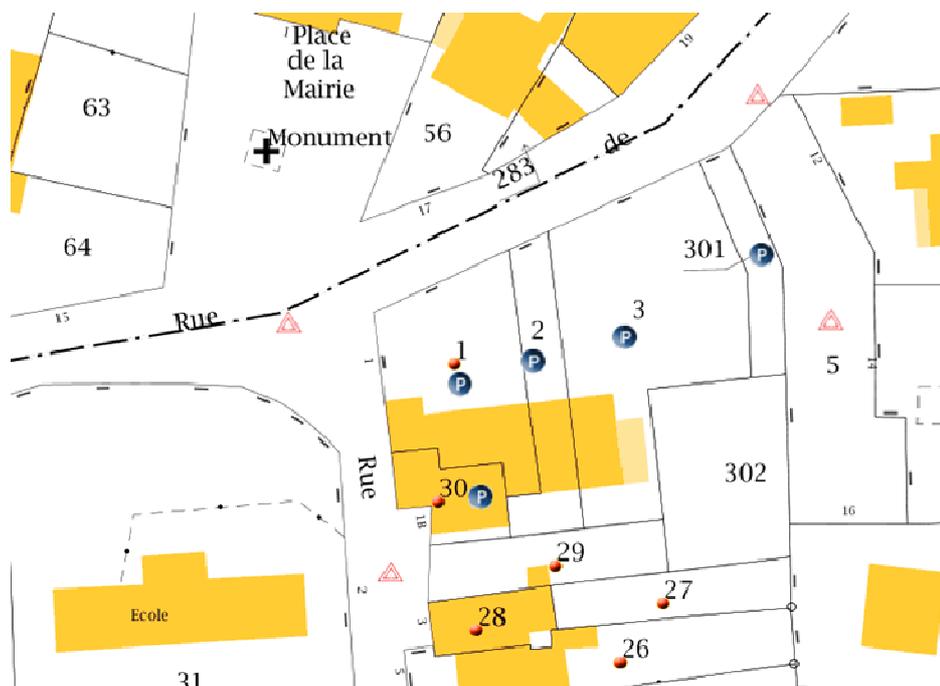
-création d'une nouvelle association, demande de subvention, Approbation

**1. Prémption,**

► Lors de sa réunion du 07/07/2020, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer le droit de prémption au nom de la commune.

Ainsi, M. le Maire informe les élus qu'il a le 15/10/2020 par retour d'une déclaration d'intention d'aliéner répondu que la commune souhaitait exercer son droit de prémption dans le cadre de la vente des parcelles AC 30-1-2-3-301 pour un montant de 280 000 €.

Ce point a été discuté et approuvé lors de la réunion des adjoints du 01/10/2020.



M. Le Maire explique que les terrains précédemment pressentis pour le projet de construction de maisons séniors ne sont plus d'actualité.

Ainsi l'opportunité de l'achat des parcelles AC évoquées situées dans un emplacement central du village, constitue un atout pour le projet de maisons séniors.

D'autre part, l'EPF pourrait être porteur du projet en achetant dans un premier temps les terrains. Approbation du conseil à l'unanimité pour faire intervenir l'EPF dans le projet.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet, et autorise le maire à lancer la procédure et signer toutes pièces du dossier.

► Dans un second temps, M. Le Maire demande au conseil si l'acquisition d'un lot est toujours à envisager dans le futur lotissement, afin de compléter le nombre de maisons séniors. 4S Immo propose la vente du lot 23 à la commune, surface 891 M<sup>2</sup>, tarif 137 770 euros, surface au sol possible 350 M<sup>2</sup>. Après délibération le conseil approuve à l'unanimité l'acquisition et décide de solliciter l'intervention de l'EPF pour ce projet.

## **2. Vente de terrain à des particuliers,**

Plusieurs riverains ont fait une demande d'acquisition de parcelles communales.

**Parcelle 57 en partie** : après délibération le conseil décide à l'unanimité de ne pas apporter une suite favorable aux deux demandes reçues portant sur la même requête. Le conseil ne peut privilégier un riverain plus que l'autre. De plus, le conseil souhaite garder la cour d'école dans son intégralité pour d'éventuel projet.

**Parcelle 255 en partie** : le conseil décide de voter à bulletin secret. Il est proposé la vente d'une bande de 3 mètres maxi de large en limite des parcelles AA256 et AA71 avec la parcelle AA255.

Le conseil approuve la vente par 7 voix « pour », et 6 voix « contre ».

Les domaines seront consultés pour la connaissance du prix de vente.

## **3. PLUi,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Fauverney décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD).

## **4. Révisions allégées du PLU,**

M. le Maire informe les élus que deux procédures sont nécessaires pour modifier le PLU :

-procédure de révision allégée 1 pour la suppression/réduction des Espaces Boisés Classés (montant de la révision 4795€ HT).

- procédure de révision allégée 2 pour la suppression/réduction de certains éléments jardins et vergers protégés (montant 4795 € HT).

Approbation à l'unanimité.

## **5. Dénomination du complexe scolaire et de la voirie du lotissement,**

Propositions :

Complexe scolaire : Bel Ousia, Muteau. Le conseil décide de retenir « Ecole Bel Ousia » par 13 voix.

L'histoire du Bel Ousia sera également affichée sur la façade de l'école.

Voirie : en réflexion.

## **6. Mise aux normes château Chassagne,**

Lors du conseil municipal du 22 septembre 2020, le conseil décidait l'établissement d'un bail professionnel concernant la location d'une salle au château de Chassagne pour des activités de formations. Cependant des mises aux normes concernant les aménagements intérieurs, électriques, accessibilité ... sont nécessaires car l'activité accueillera du public.

La question est posée de savoir si la commune est prête à financer et à monter les dossiers pour la mise aux normes de cet espace. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas apporter une suite favorable pour une mise aux normes de cet espace devant les frais qui pourraient être engagés et retire sa délibération du 22/09/2020.

## **7. Création nouvelle association – demande de subvention,**

M. Le maire informe le conseil qu'une nouvelle association est née sur la commune : BEL OUSIA COUNTRY. Afin de débiter leur activité, une sono est nécessaire (montant 745.90 € TTC). L'association sollicite une subvention auprès de la commune.

Après délibération compte tenu de la période Covid actuelle et les difficultés à pratiquer toute activité, le conseil décide d'attendre 2021 pour allouer une aide financière à cette association et encourage celle-ci à solliciter des subventions auprès d'institutions extérieures à la commune. D'autre part, le conseil rappelle qu'un financement a déjà été attribué par la commune en 2020 pour l'acquisition de tenues.

## **8. Divers**

- M. Le Maire explique qu'il a reçu une demande de la gendarmerie afin de fixer à 70 km/h la vitesse de circulation de la voie romaine dans le but de verbaliser plus aisément les contrevenants. L'avis de la commune de Rouvres en plaine (propriétaire d'un côté de la voirie) sera également sollicité.
- Dominique : ▶ rue Général de Gaulle, vitesse trop importante des camions et non-respect des voies de circulation.
  - ▶ le CCAS pour palier l'impossibilité d'effectuer un repas en fin d'année aux aînés, consulte des traiteurs pour offrir un repas livré individuellement.
  - ▶ nouveau dépôt de pneus à Chassagne. Voir pour mise en place de caméras...
- Marie-Anne : ▶ marquage au sol parking rue Neuve s'efface.
  - ▶ voir pour effacer le graffiti au niveau du pont du moulin
- Sandrine : signale que le feu tricolore rue d'aval/rue du Général de Gaulle est très souvent grillé. Danger potentiel pour les personnes traversant la route. Proposition de mettre en place un radar de feu.
- Cyril : les riverains de la rue de la Liberté souhaitent connaître la date de réouverture de la route. Pas de réponse à ce jour. Une expertise a lieu le 06 novembre.
- Caroline : attention aux jeunes grimant sur le transformateur rue du Paquier
- Denis : rue du Paquier. Problème des riverains inquiets de l'aménagement proposé par la commune.

M. Le Maire explique que les riverains ont été reçus en mairie récemment.

3 solutions : ▶ la commune ne fait rien,  
▶ La commune met en place des quilles rétractables par télécommandes. La réalisation d'une impasse n'est pas possible du fait de l'incapacité de réalisation d'une aire de retournement.  
▶ Condamner l'accès et les stationnements des automobiles sur la place du Paquier en mettant des cailloux et des quilles de part et d'autre de la rue du Paquier.

Des devis seront sollicités, pour la mise en place et l'entretien des différents projets.
- Christophe : ▶ le merlon de l'Ouche est réparé.
  - ▶ plantation des fleurs a débuté. Tout le monde est bienvenu. Caroline et Sandrine sont volontaires.
- Benjamin : aile droite du château de Chassagne en très mauvais état. A investiguer rapidement.
- 11 novembre manifestation au monument à 11H30 maintenue sans vin d'honneur.

**Le Maire,  
François BIGEARD**